



Notification ordonnance penale

Par **frederic02**, le **25/01/2015** à **15:19**

bjr a tous et toutes
je suis convoqué a la gendarmerie de mon domicile pour une notification d ordonnance penale....
qu est ce qu une ordonnance penale ? Est-ce grave ?
merci d avance de vos reponses

Par **Juriste74**, le **26/01/2015** à **12:22**

Bonjour,
L'ordonnance pénale est une procédure de "jugement simplifié", qui prononce des peines à votre encontre pour des infractions que vous avez commises (généralement en matière routière).
Elle peut prévoir par exemple à titre de peine principale une amende et des mois de suspension de permis de conduire à titre de peine complémentaire.
Vous perdrez également des points sur le permis même si ce n'est pas écrit dans l'ordonnance, dès lors que la loi le prévoit pour l'infraction commise.
L'ordonnance pénale est une sorte de proposition de peine. Vous pouvez l'accepter ou la refuser en faisant opposition. Si vous ne faites rien pendant le délai d'opposition, l'ordonnance deviendra définitive. Vous ne pourrez alors ni faire appel, ni contester les faits.